



ADMINISTRATION MUNICIPALE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 MAI 2021**

**DELIBERATION N° 034 - 05- 2021 - Direction Générale Adjointe Cadre de Vie - Service Foncier  
CLASSEMENT DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DE LA ZAC « ENTREE DE VILLE » DE SAINTE ANNE**

*(La commission travaux et aménagement, environnement et agriculture a émis un avis favorable)*

**Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

le 7 JUIN 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12 Mai 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents..... 35

Représentés..... 02

Excusés..... 1

Absents..... 1

Total des votes.... 37

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vendredi 21 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase Nelson Mandela, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Alicia HAYANO – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Anrifadjati TOILIBOU – Vincent TERGEMINA – Marie Sabine SAUTRON – Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU – Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Jack TAVEL – Fabienne BORNEO – Patrick DALLEAU – Philippe LE CONSTANT – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** Jean François CATAN à Odile DAMOUR – Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN -

**ABSENT EXCUSE :** Fara ARMOUGOM

**ABSENTS :** Hans DIJOUX-

**Secrétaire de séance**

Angélique PEDRE

Le Maire

P. SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20210521-DEL034052021-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2021  
Date de réception préfecture : 07/06/2021



Le Président informe l'Assemblée que l'intégration dans le patrimoine communal est confirmée par l'acte notarié signé le 27 avril 2021. Il convient maintenant de procéder au classement de ces voiries au titre des voiries communales.

Considérant que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces espaces communs, et qu'en vertu de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière le maire peut être dispensé de procéder à l'enquête publique préalable, il lui propose donc :

- d'approuver le classement des parcelles détaillées dans le tableau ci-après dans le patrimoine des voiries communales :

Réf. Cadast.	Désignation d'aménageur	Nouvelle désignation et affectation par la Ville	Type classemt
BN 720 BN 743	Voie intérieure ZAC	Portion du chemin Deroland (devant le Lycée) + Giratoire Deroland + Portion de la rue Roger DIJOUX + portion (intersection) de rue avec ses trottoirs, espaces verts et stationnements longitudinaux	V.C. rue
BN 782	Voie intérieure ZAC	Portion du chemin Deroland (devant le Lycée) + Giratoire + portion de la rue Roger DIJOUX & intersection de la rue Stéphane GUICHARD avec ces trottoirs, espaces verts et aires de stationnements longitudinaux	V.C. rue
BN 747	Voie intérieure ZAC	Portion de la rue Roger DIJOUX + portion (intersection) avec rue Léon LEBON avec ses trottoirs, espaces verts et places de stationnements longitudinaux	V.C. rue
BN 856	Aire du poste transfo	Partie à rattacher à la parcelle BN 855 – utilité publique	V.C. rue
BN 723 BN 726	Aire du poste transfo	Partie à rattacher à la parcelle BN 782 – utilité publique	V.C. rue
BN 861	Espace vert de la ZAC	Délaissé espace vert (ancienne zone d'épandage du Lycée)	V.C. rue
BN 685	Voie intérieure ZAC	Portion des rues (avec intersection) des Cerises & Léon LEBON avec ces trottoirs, espaces verts et aires de stationnements longitudinaux	V.C. rue
BN 855	Voie intérieure ZAC	Portion de la rue Roger DIJOUX (depuis le giratoire R.N. 2) + square + les portions de rues (intersection) Noé POULBASSIA & Léon LEBON avec ses trottoirs, espaces verts et aires de stationnements longitudinaux	V.C. Rues / Square
BN 667	Voie intérieure ZAC	Partie de la Rue Stéphane GUICHARD avec ces trottoirs, espaces verts et aires de stationnements longitudinaux	V.C. rue
BN 673 BN 858 BN 515 BN 524	Voie intérieure ZAC	Rue des Cerises pour partie (partie médiane) avec ces trottoirs, espaces verts et aires de stationnements longitudinaux	V.C. rue
BN 689	Voie intérieure ZAC	Rue des Cerises en partie (aire du débouché sur le chemin Deroland)	V.C. rue
BN 684	Voie intérieure ZAC	Partie de la rue Noé POULBASSIA & Stéphane GUICHARD avec ses trottoirs, espaces verts, et places de stationnement longitudinaux	V.C. rue

Réf. Cadast.	Désignation de l'aménageur	Nouvelle désignation et affectation par la Ville	Type classemt
BN 646	Voie intérieure ZAC	Intercepteur pluvial adossé à la Rue Roger DIJOUX	V.C. rue
BN 742	Voie intérieure ZAC	Intercepteur pluvial + bande d'espace vert adossé à la Rue Roger DIJOUX	V.C. rue
BN 674	Voie intérieure ZAC	Partie de la Rue Stéphane GUICHARD & intersection de la rue des Cerises avec ces trottoirs, espaces verts et aires de stationnement longitudinaux	V.C. rue
BN 867 BN 866	Voie intérieure ZAC	Une partie de la rue Bénignia FAUSTIN avec ces trottoirs, espaces verts et stationnement longitudinaux + Une partie de la voie de desserte de la Cité MOREAU	V.C. rue

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20210521-DEL034052021-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2021  
Date de réception préfecture : 07/06/2021



- de mettre à jour le tableau unique de classement de voirie, sur le fondement de la présente décision, en le complétant des informations suivantes :

Type V.C.	Dénomina <sup>o</sup>	caractère	Quartier	début	fin	Long	Larg	Etat actuel			Catég Classement	Date de la délib	
								Linéaire revêtu (mètres)					Non revêtu
								Enrobé	Bicouche	Béton			
rue	Roger DIJOUX	communal	Ste-Anne	Giratoire RN2	Giratoire Ch. Deroland	625 ml	14 m	625			I	Cette séance	
rue	Stéphane GUICHARD	communal	Ste-Anne	Rue Roger DIJOUX	Rue des Cerises	165 ml	10 m	165			I	Cette séance	
rue	Noé POULBASSIA	communal	Ste-Anne	Rue Léon LEBON	Rue Stéphane GUICHARD	110 ml	24 m	110			I	Cette séance	
rue	Léon LEBON	communal	Ste-Anne	Rue Roger DIJOUX	R.N. 2	266 ml	8 m	236		30	I	Cette séance	
rue	Cerises (des)	communal	Ste-Anne	Rue Roger DIJOUX	Chemin Deroland	347 ml	11 m	347			I	Cette séance	
rue	Chemin Deroland	communal	Ste-Anne	Chemin Deroland	Giratoire + Chemin Deroland	125ml	12 à 30 m	125			I	Cette séance	
parc	Square les Vergers	communal	Ste-Anne	Rue Roger DIJOUX	Rue Léon LEBON	72 ml	36 m			72	I	Cette séance	
rue	Bénignia FAUSTIN	communal	Ste-Anne	Chemin Deroland	Cité MOREAU	154 ml	11 à 14 m			40	I	Cette séance	
rue	Cité MOREAU	communal	Ste-Anne	Bénignia Faustin	Cité MOREAU	191 ml	4,40 à 9,40 m			40	I	Cette séance	

- de l'autoriser, ou d'autoriser l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces y afférentes.

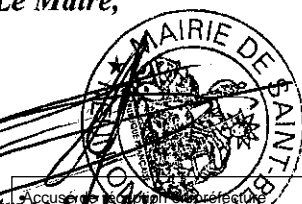
Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire,*

*Patrice SILL*



Accusé de réception en préfecture  
 Date de télétransmission : 07/06/2021  
 Date de réception préfecture : 07/06/2021

